



D.2020.09.23.5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

5 – GESTION DU PATRIMOINE**5.3 – Renouvellement des systèmes P+R : Marché n° M 2018-0242 conclu avec l'entreprise MALET relatif au renouvellement du système de gestion des parcs relais – Lot 2 : GC - VRD – Approbation de l'avenant n° 2**

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2017.02.01.1.1 du 1^{er} février 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais pour un montant prévisionnel de 5,5 millions d'euros HT (valeur février 2017).

Le schéma directeur des P+R prévoit un renouvellement du système de contrôle d'accès aux P+R à partir de fin 2018, avec une mise en service progressive.

L'opération comprend deux lots :

- Lot 1 : « Fourniture et équipements Systèmes »
- Lot 2 : « GénieCivil – Voirie Réseaux Divers».

Le lot 2 «GC - VRD» concerne la réalisation des travaux de VRD, degénie-civil et de construction d'un local technique nécessaire au renouvellement des équipements de contrôle d'accès des parkings P+R suivants : Basso-Cambo, Argoulets, Arènes, Jolimont, Balma Gramont, La Vache, Borderouge, Ramonville.

Par délibération D.2018.12.12.8.11 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer le marché M 2018-0242 pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD pour un montant de 2 321 408,20 Euros HT.

Un avenant n° 1 en date du 11 février 2020 a prolongé le délai global du marché de 4 mois. La date de fin du marché a été reportée au 14 juillet 2020. Sans impact financier, cet avenant n'a pas été présenté au Comité Syndical.

Le présent avenant n° 2 a pour objet la prise en compte :

- Des prix nouveaux définitifs des travaux supplémentaires pour l'aménagement des parkings et de leurs accès notifiés par ordre de service n°2 en date du 22 juin 2020 en application des dispositions de l'article 14 du CCAG Travaux,
- L'ajout de prix nouveaux au Bordereau de Prix Unitaire.

Au cours de la réalisation des études d'exécution et des travaux, la prise en compte des travaux supplémentaires suivants a été nécessaire :

FTM	Montant
Mise en place de plaque de composite en [aluminium - mousse de polyéthylène] sur les portiques de gabarit en entrée de parking	31 392,00 €HT
Plus-value Portique et Potence hauteur 2,20 m pour les zones de co-voiturage	2 880,00 €HT
fondations du futur local technique du parking relais des Arènes nécessitent la réalisation d'études géotechniques spécifiques en phase EXE	4 000,00 €HT
Modification de la SSI du silo de Balma Gramont	10 215,41 €HT
Modification de la SSI du silo des Argoulets	4 631,41 €HT
Maintien de l'éclairage Route d'Agde	3 289,00 €HT
Prédisposition fourreaux ENEDIS.	6 571,00 €HT
Modification de la signalisation lumineuse tricolore du P+R des Arènes	5 500,00 €HT
Mise en place des équipements de contrôle d'accès du PCL des Arènes	3 025,00 €HT
Alimentation énergie du PCL des Arènes	7 012,25 €HT
Modification des emplacements le Lien à Ramonville	15 452,75 €HT
Renforcement de la signalisation de jalonnement « zone de stationnement spécifique PMR »	11 820,90 €HT
Etudes et modification de la SSI du silo des Argoulets et de Balma Gramont	13 012,58 €HT
TOTAL	118 917,30 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-251301236-20200923-5-3D-
DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

L'incidence financière totale du présent avenant est de + 118 917,30 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	2 321 408,20 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	-
Montant de l'avenant n° 2 :	118 917,30 € HT
Nouveau montant du marché :	2 440 325,50 € HT

Au regard du montant initial du marché de 2 321 408,20 € HT, le montant de l'avenant n°2 représente une augmentation de 5,12 %.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 14 septembre 2020, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 au marché n° M 2018-0242 avec l'entreprise MALET et la dépense correspondante.

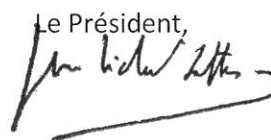
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché n° M 2018-0242 à conclure avec l'entreprise MALET pour un montant de 118 917,30 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité

	AVENANT N° 2
---	----------------------------

Avenant n° 2

Marché n° M2018-0242 du 20 décembre 2018

Objet : Renouvellement du système de gestion des parcs relais – Lot 2 : GC - VRD

Montant initial du marché : 2 321 408,20 € HT

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	11/02/2020	Prolongation délai marché	-

Entre,

Tisséo-Collectivités , Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

MALET - Agence de Toulouse Nord
97 bis chemin de Gabardie
31200 TOULOUSE

Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 2 au marché n° M2018-0242 du 20 décembre 2018.

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M2018-0242 a été notifié le 20 décembre 2018 à la société MALET pour la réalisation des travaux de VRD et génie-civil nécessaires au renouvellement des équipements de contrôle d'accès des parkings P+R de la ligne de métro ligne A et ligne B, et pour un montant de 2 321 408,20 HT.

Le marché a été conclu pour une durée de 14 mois à compter du 14 janvier 2019, date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le 11 février 2020, un premier avenant a été signé afin de prolonger le délai global du marché. La date de fin du marché est portée au 14 juillet 2020. La prolongation de délai n'a pas eu d'impact sur le montant initial du marché.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte :

- Des prix nouveaux définitifs des travaux supplémentaires pour l'aménagement des parkings et de ses accès notifiés par ordre de service n°2 en date du 22 juin 2020 en application des dispositions de l'article 14 du CCAG Travaux,
- la création et de rajout de prix nouveaux au Bordereaux de Prix Unitaire.

ARTICLE 2 – Travaux supplémentaires – Prix définitifs

Au cours de la réalisation des études d'exécution et des travaux, la prise en compte des travaux supplémentaires suivants a été nécessaire :

- **FTM n°1** - Mise en place de plaque de composite en [aluminium - mousse de polyéthylène] sur les portiques de gabarit en entrée de parking. Ces plaques permettront à Tisséo d'appliquer le stickage d'informations aux usagers des P+R.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **31 392,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN01
- **FTM n°2** – Plus-value Portique et Potence hauteur 2,20 m pour les zones de co-voiturage. Afin de permettre l'accès à des véhicules d'un gabarit plus important dans la zone de co-voiturage que les P+R, la hauteur des portiques en potence de gabarit est portée de 1,90 m à 2,20 mètres. Cela induit implique l'adaptation dimensionnelle des portiques et potences pour les zones de co-voiturage.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **2 880,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN02
- **FTM n°3** – La réalisation des fondations du futur local technique du parking relais des Arènes nécessitent la réalisation d'études géotechniques spécifiques en phase EXE. De plus la pleine couverture par les assurances dommage-ouvrage recommande la réalisation d'étude de sol. L'entreprise a été mandaté pour réaliser les sondages et études de sol complémentaire pour le dimensionnement des fondations du PCL.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **4 000,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN03

- **FTM n°4** – Modification de la SSI du silo de Balma Gramont. Dans le cadre du déplacement de l'accès de l'entrée du silo de Balma Gramont, il a été demandé à l'entreprise de prendre en compte les travaux connexes nécessaires à la mise en conformité du Système de Sécurité Incendie (S.S.I.). Cela implique le déplacement de la barrière de fermeture en cas d'incendie ainsi que la fourniture et pose d'un panneau de signalisation conforme à la norme ainsi que la reprise de l'ensemble du câblage associée.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **10 215,41 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN04

- **FTM n°5** – Modification de la SSI du silo des Argoulets. Il a été demandé à l'entreprise de prendre en compte les travaux nécessaires à la mise en conformité du Système de Sécurité Incendie (S.S.I.). Cela implique la fourniture et pose d'un panneau de signalisation conforme à la norme ainsi que la reprise de l'ensemble du câblage associée.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **4 631,41 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN05

- **FTM n°6** – Maintien de l'éclairage Route d'Agde. Dans le cadre du phasage des travaux du P+R de Balma Gramont, il s'est avéré nécessaire de déplacer provisoirement un mat d'éclairage sur les emprises de voirie de Toulouse Métropole. Les contraintes exportées par Toulouse Métropole ont nécessité la mise en place d'un dispositif d'éclairage provisoire non prévu, à la base, sur la route d'Agde.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **3 289,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN06

- **FTM n°7** – Prédiposition fourreaux ENEDIS. Il a été demandé à l'entreprise de mettre en place des fourreaux en prédiposition pour ENEDIS dans le cadre de ces travaux. Ces prédipositions permettent d'éviter la réalisation, par ENEDIS, de travaux de génie civil particulièrement impactant par la suite au niveau des nouveaux accès du P+R.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **6 571,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN07 et prix unitaires du marché initial

- **FTM n°8** – Modification de la signalisation lumineuse tricolore du P+R des Arènes. La modification des accès du parking relais des Arènes 1 implique l'adaptation de la signalisation lumineuse tricolore (SLT) qui gère le franchissement de la plate-forme tramway. Toulouse Métropole a souhaité que les adaptations de la SLT soient réalisées par le marché de travaux des P+R et non par le service de Campus Trafic de la Métropole. Il a été demandé à l'entreprise d'intégrer les études et prestation de modifications de la SLT dans le cadre de ces travaux.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **5 500,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN08

- **FTM n°9** – Mise en place des équipements de contrôle d'accès du PCL des Arènes. Pour des raisons de simplification de la gestion des interfaces travaux [menuiserie / électricité], la pose et raccordement des équipements de contrôle d'accès des portes du PCL ont été transférés du marché Lot 1 ou marché Lot 2.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **3 025,00 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN09

- **FTM n°10** – Alimentation énergie du PCL des Arènes. Pour des raisons d'optimisation des contrats d'abonnement énergie de l'exploitant ainsi que des coûts de travaux de raccordement aux réseaux de distribution ENEDIS, il a été acté d'alimenter le PCL depuis un TGBT existant au niveau du parking sous terrain Arènes 1. Il a été opté pour la mise en œuvre d'une alimentation triphasé et non monophasé afin de faire face aux éventuelles évolutions des équipements du P+R et les consommations associées. Il a été demandé à l'entreprise de réaliser le tirage de câble depuis le TGBT existante et le PCL. L'entreprise a dû adapter le tableau électrique du PCL pour être compatible avec une alimentation triphasée.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **7 012,25 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN10

- **FTM n°11** – Modification des emplacements le Lien à Ramonville. Les emplacements de stationnement dédié aux véhicules de transport collectif PMR « le lien » ne sont pas totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est intégré dans les travaux de l'entreprise la mise en accessibilité PMR totale de ces emplacements.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **15 452,75 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN11

- **FTM n°12** – Renforcement de la signalisation de jalonnement « zone de stationnement spécifique PMR ». Dans le cadre du projet de refonte des accès des parkings relais, les emplacements de stationnement dédié aux PMR ont été rapatriés dans la zone contrôlée. Les premiers usages ont fait remonter un problème de localisation et d'identification d'itinéraire pour atteindre les zones de stationnement dédiées aux PMR au sein des différents parkings. Il a été demandé à l'entreprise de mettre en place les panneaux de jalonnement des zones de stationnement spécifiques PMR au sein de chaque parking.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **11 820,90 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par prix unitaires du marché initial

- **FTM n°13** – Etudes et modification de la SSI du silo des Argoulets et de Balma Gramont La mise en conformité de la modification de la SSI du silo de Balma Gramont et des Argoulets nécessite la mise à jour des schémas de câblage et des tests d'associativité pour validation par le contrôleur SSI ainsi que la mise en place de 4 nouveaux modules supplémentaires au niveau de la central SSI.
 - ➔ Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à **13 127,58 €HT**
 - ➔ Cette prestation est rémunérée par le prix nouveau PN12

L'incidence financière totale du présent avenant est de + 118 917,30 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	2 321 408,20 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	-
Montant de l'avenant n° 2 :	118 917,30 € HT
Nouveau montant du marché :	2 440 325,50 € HT

Le détail quantitatif et estimatif du marché est remplacé par le détail quantitatif et estimatif joint au présent avenant.

ARTICLE 3 – Prix nouveaux

Les prix nouveaux suivants sont créés et rajoutée au Bordereaux de Prix Unitaire.

N° de prix	Intitulé	Unité	Prix Unitaire € H.T.
PN01	Fourniture et pose de plaque en dibond pour un portique	U	872,00
PN02	Plus-value pour un portique ou potence d'une hauteur 2,20 m	U	360,00
PN03	Sondage géotechnique pour le PCL des Arènes	FT	4 000,00
PN04	Modification de la SSI du Silo Balma Gramont	FT	10 215,41
PN05	Modification de la SSI du Silo Argoulets	FT	4 631,41
PN06	Maintien de l'éclairage public sur la route d'Agde	FT	3 289,00
PN07	Installation de chantier pour prédisposition fourreaux ENEDIS	FT	750,00
PN08	Modification de la SLT Arènes 1	FT	5 500,00
PN09	Mise en œuvre du contrôle d'accès du PCL Arènes	FT	3 025,00
PN10	Alimentation PCL des Arènes depuis TGBT existant	FT	7 012,25
PN11	Modifications forfaitaires de la zone de stationnement PMR "Le lien / Mobibus connexion " à Ramonville	FT	2 675,00
PN12	Etudes et modules complémentaires SSI du Silo Argoulets et Balma Gramont	FT	13 127,58

ARTICLE 4 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 5 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

ANNEXE 1 : BPU modifié suite avenant 2

ANNEXE 2 : Détail Quantitatif et Estimatif du march2 modifié suite avenant 2

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO

DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
0	PRIX GENERAUX					
0	1	Direction de projet	FT	140 000,00	1,00	140 000,00
0	2	Installation, Préparation, Desc, Signalisation de chantier et repliement				
0	2,1	Arènes	FT	26 500,00	1	26 500,00
0	2,2	Argoulets	FT	16 400,00	1	16 400,00
0	2,3	Balma Gramont	FT	43 000,00	1	43 000,00
0	2,4	Basso Combo	FT	16 400,00	1	16 400,00
0	2,5	Borderouge	FT	36 000,00	1	36 000,00
0	2,6	Jolimont	FT	14 400,00	1	14 400,00
0	2,7	La Vache	FT	14 400,00	1	14 400,00
0	2,8	Ramonville	FT	36 000,00	1	36 000,00
0	3	Plan d'Assurance Qualité et contrôles	FT	2 625,00	2	5 250,00
0	4	Panneau d'information chantier	u	1 420,00	21	29 820,00
0	5	Constat d'huissier				
0	5,1	Arènes	FT	420,00	1	420,00
0	5,2	Argoulets	FT	420,00	1	420,00
0	5,3	Balma Gramont	FT	420,00	0	-
0	5,4	Basso Combo	FT	420,00	1	420,00
0	5,5	Borderouge	FT	420,00	1	420,00
0	5,6	Jolimont	FT	420,00	1	420,00
0	5,7	La Vache	FT	420,00	1	420,00
0	5,8	Ramonville	FT	420,00	1	420,00
0	6	Dossier d'exécution de l'ensemble des travaux				
0	6,1	Arènes	FT	3 675,00	1	3 675,00
0	6,2	Argoulets	FT	2 100,00	1	2 100,00
0	6,3	Balma Gramont	FT	3 675,00	1	3 675,00
0	6,4	Basso Combo	FT	2 100,00	1	2 100,00
0	6,5	Borderouge	FT	3 675,00	1	3 675,00
0	6,6	Jolimont	FT	2 100,00	1	2 100,00
0	6,7	La Vache	FT	2 100,00	1	2 100,00
0	6,8	Ramonville	FT	3 675,00	1	3 675,00
0	7	Création et/ou maintien des accès aux P+R en phase travaux				
0	7,1	Arènes	FT	8 610,00	1	8 610,00
0	7,2	Argoulets	FT	10 500,00	1	10 500,00
0	7,3	Balma Gramont	FT	3 885,00	2	7 770,00
0	7,4	Basso Combo	FT	14 280,00	1	14 280,00
0	7,5	Borderouge	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	7,6	Jolimont	FT	15 225,00	1	15 225,00
0	7,7	La Vache	FT	9 135,00	1	9 135,00
0	7,8	Ramonville	FT	2 625,00	1	2 625,00
0	8	Dossier de récolement de l'ensemble des travaux			0	
0	8,1	Arènes	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	8,2	Argoulets	FT	525,00	1	525,00
0	8,3	Balma Gramont	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	8,4	Basso Combo	FT	525,00	1	525,00
0	8,5	Borderouge	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	8,6	Jolimont	FT	525,00	0	-
0	8,7	La Vache	FT	525,00	1	525,00
0	8,8	Ramonville	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	9	Sondage, Repérage, Balisage et Protection des Réseaux existants			Accusé de réception en préfecture 021-253100986-20200925-20200923-5-3D-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020	
0	9,1	Arènes	FT	2 625,00	1	2 625,00
0	9,2	Argoulets	FT	1 050,00	1	1 050,00

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO

DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
0	9,3	Balma Gramont	FT	2 625,00	1	2 625,00
0	9,4	Basso Combo	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	9,5	Borderouge	FT	2 625,00	1	2 625,00
0	9,6	Jolimont	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	9,7	La Vache	FT	1 050,00	1	1 050,00
0	9,8	Ramonville	FT	2 625,00	1	2 625,00
		TOTAL PRIX GENERAUX				493 880,00
1	DEGAGEMENT DES EMPRISES - DEMOLITIONS					
1	1	Dépose et repose de mobilier urbain				
1	1.1	Arènes	FT	2 100,00	1	2 100,00
1	1.2	Argoulets	FT	1 575,00	1	1 575,00
1	1.3	Balma Gramont	FT	2 100,00	1	2 100,00
1	1.4	Basso Combo	FT	1 039,50	1	1 039,50
1	1.5	Borderouge	FT	3 150,00	1	3 150,00
1	1.6	Jolimont	FT	7 560,00	1	7 560,00
1	1.7	La Vache	FT	1 575,00	1	1 575,00
1	1.8	Ramonville	FT	2 457,00	1	2 457,00
1	2	Dépose de clôture et muret	ml	31,50	132	4 158,00
1	3	Dépose de garde corps	ml	12,60	24	302,40
1	4	Dépose des portiques de gabarit	u	315,00	38	11 970,00
1	5	Rabotage	m²	7,40	9 245	68 413,00
1	6	Démolition de voirie y compris évacuation	m²	10,50	1 107	11 623,50
1	7	Démolition de trottoir y compris évacuation	m²	13,10	1 913	25 060,30
1	8	Démolition de bordures et caniveaux y compris évacuation	ml	10,50	3 248	34 104,00
1	9	Démolition d'ouvrage en maçonnerie de toute nature	m³	42,00	483	20 286,00
1	10	Abattage et dessouchage d'arbres	u	231,00	8	1 848,00
1	11	Protection d'arbres existants	u	141,75	15	2 126,25
		TOTAL DEGAGEMENT DES EMPRISES - DEMOLITION				201 447,95
2	TERRASSEMENT					
2	1	Décapage de la terre végétale ép.=0,30m maximum	m²	7,35	1 693	12 443,55
2	2	Déblais de toutes natures y compris évacuation	m³	23,10	1 315	30 376,50
2	3	Terrassements manuels	m³	105,00	90	9 450,00
2	4	Purges	m³	73,50	63	4 630,50
2	5	Remblais en matériaux d'apports	m³	24,15	261	6 303,15
2	6	Réglage et compactage du fond de forme	m²	2,70	5 303	14 318,10
		TOTAL TERRASSEMENT				77 521,80
3	VOIRIE (revêtement, bordures, caniveaux)					
3	1	Bordure de type T2	ml	26,25	3 771	98 988,75
3	2	Bordure de type P2	ml	21,00	58	1 218,00
3	3	Bordure de type BJ5	ml	18,90	277	5 235,30
3	4	Bordure de défense	u	47,25	780	36 855,00
3	5	Caniveau de type CS2	ml	21,00	911	19 131,00
3	6	GNT 0/60	m³	36,75	627	23 042,25
3	7	GNT 0/20	m³	52,50	1 936	101 640,00
3	8	Couche d'imprégnation	m²	1,60	4 489	7 182,40
3	9	Béton bitumineux semi grenu 0/6 noir pour trottoir (ép.= 5 cm)	t	120,75	289	34 896,75
3	10	Béton bitumineux semi grenu 0/10 noir pour chaussée (ép.= 6 cm)	t	99,75	1 720	171 570,00
3	11	Revêtement de type bicouche	m²	8,40	28	235,20
3	12	Béton balayé	m²	24,70	1 012	24 996,40
3	13	Trottoir en béton désactivé	m²	53,55	1 445,85	1 445,85
3	14	Raccordement sur voirie et trottoir existant	FT	787,50	15	11 812,50
3	15	Mise à la cote d'ouvrages existants			0	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200925-20200923-5-3D
66
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO

DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
3	15,1	Arènes	FT	1 575,00	1	1 575,00
3	15,2	Argoulets	FT	1 575,00	1	1 575,00
3	15,3	Balma Gramont	FT	1 575,00	1	1 575,00
3	15,4	Basso Combo	FT	1 155,00	1	1 155,00
3	15,5	Borderouge	FT	9 450,00	1	9 450,00
3	15,6	Jolimont	FT	1 890,00	1	1 890,00
3	15,7	La Vache	FT	1 575,00	1	1 575,00
3	15,8	Ramonville	FT	1 848,00	1	1 848,00
TOTAL VOIRIE						558 892,40
4	RESEAUX HUMIDES					
4	1	Croisement de réseaux et protection				
4	1.1	Arènes	FT	525,00	1	525,00
4	1.2	Argoulets	FT	525,00	1	525,00
4	1.3	Balma Gramont	FT	525,00	1	525,00
4	1.4	Basso Combo	FT	525,00	1	525,00
4	1.5	Borderouge	FT	525,00	1	525,00
4	1.6	Jolimont	FT	525,00	1	525,00
4	1.7	La Vache	FT	525,00	1	525,00
4	1.8	Ramonville	FT	525,00	1	525,00
4	2	Dépose et obturation d'ouvrage	u	136,50	4	546,00
4	3	Dépose et évacuation de canalisation	ml	47,25	10	472,50
4	4	Regard avaloir type TGAS	u	1 260,00	22	27 720,00
4	5	Regard à grille 50x50	u	367,50	7	2 572,50
4	6	Regard de visite ø1000	u	892,50	4	3 570,00
4	7	Canalisation béton DN400, y compris ouverture et remblaiement de tranchée	ml	131,25	118	15 487,50
4	8	Canalisation PVC CR16 DN400, y compris ouverture et remblaiement de tranchée	ml	126,00	5	630,00
4	9	Canalisation fonte DN300, y compris ouverture et remblaiement de tranchée	ml	273,00	5	1 365,00
4	10	Raccordement sur réseau existant	FT	525,00	4	2 100,00
4	11	Création de noue et fossé	ml	13,65	31	423,15
TOTAL RESEAUX HUMIDES						59 086,65
5	RESEAUX SECS (câblage, éclairage, arrosage)					
5	1	Tranchée Larg 0,60 m (ouverture et remblaiement)	ml	47,25	1 140	53 865,00
5	2	Tranchée Larg 0,90 m (ouverture et remblaiement)	ml	63,00	956	60 228,00
5	3	Fourreaux TPC Ø63	ml	1,50	4 617	6 925,50
5	4	Fourreaux TPC Ø90	ml	1,60	11 647,5	18 636,00
5	5	Fourreaux TPC Ø110	ml	5,25	55	288,75
5	6	Fourreaux TPC Ø160	ml	6,30	139	875,70
5	7	Fourreaux TPC Ø200	ml	7,35	11	80,85
5	8	Chambre de tirage K3C	u	2 835,00	1	2 835,00
5	9	Chambre de tirage K2C	u	1 858,50	1	1 858,50
5	10	Chambre de tirage K1C	u	1 291,50	1	1 291,50
5	11	Chambre de tirage L3T	u	3 717,00	2	7 434,00
5	12	Chambre de tirage L2T	u	945,00	75	70 875,00
5	13	Chambre de tirage L1T	u	609,00	10	6 090,00
5	14	Chambre de tirage L0T	u	336,00	3	1 008,00
5	15	Dalle support armoire de commande	u	525,00	17	8 925,00
5	16	Câble série U1000 R2V				
5	16.1	Câble U1000 R2V : 4 x 6 mm²	ml	24,50	11	269,50
5	16.2	Câble U1000 R2V : 4 x 10 mm²	ml	26,25	11	288,75
5	16.3	Câble U1000 R2V : 4 x 16 mm²	ml	28,60	11	314,60
5	16.4	Câble énergie U1000 R2V : 3G4 mm²	ml	26,90	11	295,90
5	16.5	Câble énergie U1000 R2V : 3G6 mm²	ml	27,40	11	301,40

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200925-20200923-5-30-
DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO

DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
5	16.6	Câble énergie U1000 R2V : 3G10 mm²	ml	28,80	11	316,80
5	16.7	Câble énergie U1000 R2V : 3G16 mm²	ml	30,60	11	336,60
5	17	Câble souple HO7RNF 3x2,5mm²	ml	9,35	66	617,10
5	18	Câblette de terre cuivre nu	ml	2,70	2 179	5 883,30
5	19	Câblette de terre cuivre isolé	ml	4,15	110	456,50
5	20	Puits de terre	u	498,75	17	8 478,75
5	21	Dépose candélabre	u	498,75	14	6 982,50
5	22	Repose candélabre	u	393,75	10	3 937,50
5	23	Fourniture mât d'éclairage neuf équipé	FT	1 575,00	5	7 875,00
5	24	Canalisation DN25 pour arrosage (y compris tranchée)	ml	31,50	266	8 379,00
5	25	Raccordement arrosage sur réseau existant	FT	525,00	7	3 675,00
5	26	Essai et contrôle sur réseau d'arrosage	FT	525,00	7	3 675,00
		TOTAL RESEAUX SECS, CABLAGE ET AEP				293 300,00
6	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE					
6	1	Marquage au sol				
6	1,1	Arènes	FT	4 830,00	1	4 830,00
6	1,2	Argoulets	FT	4 200,00	1	4 200,00
6	1,3	Balma Gramont	FT	13 125,00	1	13 125,00
6	1,4	Basso Combo	FT	5 880,00	1	5 880,00
6	1,5	Borderouge	FT	14 490,00	1	14 490,00
6	1,6	Jolimont	FT	4 200,00	1	4 200,00
6	1,7	La Vache	FT	4 200,00	1	4 200,00
6	1,8	Ramonville	FT	4 935,00	1	4 935,00
6	2	Marquage pictogrammes spécifiques Tisséo	u	27,10	61	1 653,10
6	3	Dépose et repose de panneau de signalisation existante	u	195,30	37	7 226,10
6	4	Signalisation de police (toutes gammes confondues)	u	221,55	155	34 340,25
6	5	Signalisation d'information et de direction	u	454,65	94	42 737,10
		TOTAL SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				141 816,55
7	PLANTATION ET ESPACES VERTS					
7	1	Mise en œuvre d'espaces verts	m²	7,35	1 978	14 538,30
7	2	Réalisation de fosses d'arbres	u	315,00	9	2 835,00
7	3	Plantation d'arbres hautes tiges (force 30/35)	u	787,50	9	7 087,50
		TOTAL PLANTATION ET ESPACES VERTS				24 460,80
8	MOBILIER URBAIN (génie civil, divers)					
8	1	Clôture métallique définitive du site (h= 1,70 m)	ml	38,75	226	8 757,50
8	2	Muret (h < 40cm)	ml	199,50	75	14 962,50
8	3	Muret (h < 100cm)	ml	262,50	29	7 612,50
8	4	Muret (h > 100cm)	ml	367,50	38	13 965,00
8	5	Mur de soutènement parking Jolimont (H=2m)	ml	719,25	15	10 788,75
8	6	Potelet fixe type "Ville de Toulouse"	u	86,10	88	7 576,80
8	7	Barrière de ville type "Ville de Toulouse"	u	246,75	26	6 415,50
8	8	Garde corps	ml	262,50	14	3 675,00
8	9	Arceau de protection pour mat d'éclairage	u	210,00	15	3 150,00
8	10	Ralentisseur type "coussin berlinois"	u	1 155,00	2	2 310,00
8	11	Ralentisseur bicolore (jaune/noir) avec réflecteurs	u	199,50	154	30 723,00
8	12	Dalles podotactiles	ml	94,50	60	5 670,00
8	13	Bandes podotactiles	ml	63,00	128	8 064,00
8	14	Bandes de guidage	ml	18,90	346	6 539,40
8	15	Massif mât pour caméra et éclairage	u			
8	15,1	Massif pour support de hauteur égal ou inférieur à 6m	u	189,00		756,00
8	15,2	Massif pour support de 6m < h ≤ 8m	u	236,25		21 735,00
8	15,3	Massif pour support de 8m < h ≤ 12m	u	267,75	1	267,75

Accusé de réception en préfecture

031-253100986-20200925-20200923-5-3P

DE

Date de télétransmission : 25/09/2020

032

Page de réception préfecture : 25/09/2020

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO
DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
8	16	Massif barrière	u	147,00	66	9 702,00
8	17	Massif portique de gabarit	u	231,00	107	24 717,00
8	18	Massif borne valideur	u	168,00	60	10 080,00
8	19	Massif PIV (information tarifaire & règlement)	u	157,50	71	11 182,50
8	20	Massif PMV (information dynamique)	u	210,00	38	7 980,00
8	21	Massif abri et caisse de paiement (2m3 béton armé)	u	525,00	12	6 300,00
8	22	Repose d'une potence de gabarit existante	u	341,25	30	10 237,50
8	23	Fourniture et pose d'une potence de gabarit sortie P+R	u	2 457,00	22	54 054,00
8	24	Fourniture et pose d'un portique de gabarit spécifique entrée P+R	u	4 725,00	32	151 200,00
		TOTAL MOBILIER URBAIN ET DIVERS				438 421,70
9	LOCAL PCL					
9	1	Réalisation du local PCL	FT	63 000,00	1	63 000,00
		TOTAL LOCAL PCL				63 000,00

RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES PARCS RELAIS TISSEO
DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DE) SUITE AVENANT N°2

Marché n° M 2018.0243

Affaire: Renouvellement du système des parcs à relais LOT 2

Entreprise : Malet / RazelBEC

N°		DESIGNATION	U	PU HT	QUANTITE	MONTANT HT
10		Prestations supplémentaires				
PN	1	Fourniture et pose de plaque en dibond pour un portique	U	872,00	36	31 392,00
PN	2	Plus-value pour un portique ou potence d'une hauteur 2,20 m	U	360,00	8	2 880,00
PN	3	Sondage géotechnique pour le PCL des Arènes	FT	4 000,00	1	4 000,00
PN	4	Modification de la SSI du Silo Balma Gramont	FT	10 215,41	1	10 215,41
PN	5	Modification de la SSI du Silo Argoulets	FT	4 631,41	1	4 631,41
PN	6	Maintien de l'éclairage public sur la route d'Agde	FT	3 289,00	1	3 289,00
PN	7	Installation de chantier pour prédisposition fourreaux ENEDIS	FT	750,00	1	750,00
PN	8	Modification de la SLT Arènes 1	FT	5 500,00	1	5 500,00
PN	9	Mise en œuvre du contrôle d'accès du PCL Arènes	FT	3 025,00	1	3 025,00
PN	10	Alimentation PCL des Arènes depuis TGBT existant	FT	7 012,25	1	7 012,25
PN	11	Modifications forfaitaires de la zone de stationnement PMR "Le lien / Mobibus connexion " à Ramonville	FT	2 675,00	1	2 675,00
PN	12	Etudes et modules complémentaires SSI du Silo Argoulets et Balma Gramont	FT	13 127,58	1	13 127,58
						-
						-
		TOTAL PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES				88 497,65

MARCHE SUITE AVENANT 2 TOTAL TRAVAUX H.T.	2 440 325,50
TVA 20,0%	488 065,10
TOTAL TRAVAUX T.T.C.	2 928 390,60



Renouvellement du système de gestion des parcs relais



Lot 2 : GC - VRD

Bordereau des Pièces Unitaires

BPU – Prix nouveaux avenant n°2

Emetteur	Projet	Site	Phase	Thème	Type Doc.	N° Doc	Indice
ING	P+R	GEN	DET	VRD	BPU	002	A

Indices	Date	Objet de l'indice	Document		
			Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A	26/08/2020	Création du document	PCO	SIM	FHT

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture	
			031-253100935-20200923-5-3D-DE	Page 2 de 12
			Date de télétransmission : 25/09/2020	
			Date de réception préfecture : 25/09/2020	

SOMMAIRE

GENERALITES	4
0. PRIX GENERAUX	7
1. DEGAGEMENT DES EMPRISES - DEMOLITIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. TERRASSEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. VOIRIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. RESEAUX HUMIDES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. RESEAUX SECS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6. SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
7. PLANTATION ET ESPACE VERTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8. MOBILIER URBAIN	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
9. LOCAL PCL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 9 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

GENERALITES

Les stipulations suivantes précisent certaines conditions et le cadre général de rémunération de l'entreprise pour les prestations prévues au marché, telles que définies au C.C.T.P. et l'avenant n°2

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES PRIX

Les travaux objets du marché seront rémunérés par application des prix forfaitaires et unitaires du présent Bordereau des Prix et appliqués, *sauf indication contraire dans le cas d'une quantification théorique par convention*, aux quantités réellement exécutées et constatées contradictoirement entre le Maître d'œuvre et l'Entrepreneur, dans la mesure où les ouvrages réalisés sont conformes aux stipulations du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les quantités à prendre en compte seront déterminées sur la base des plans d'exécution validés par le Maître d'œuvre.

Moyennant ces prix réputés couvrir l'étendue des prestations décrites aux différents titres du C.C.T.P. ainsi que dans l'avenant n°2 au marché, l'Entrepreneur assurera la parfaite exécution des travaux, conformément aux prescriptions du C.C.T.G. complétées par celles du C.C.T.P., du C.C.A.P. et du présent bordereau.

Toutes les quantités engendrées par une mise en œuvre ou un mode d'exécution particulier à l'initiative de l'Entreprise sans avis favorable du Maître d'œuvre ne seront pas prises en compte dans les métrés rémunérés.

Les prix sont réputés être formulés en accord avec les délais visés dans l'Acte d'Engagement et l'avenant n°2 au marché.

Les prix tiennent compte entre autres des sujétions suivantes (liste indicative et non exhaustive) :

- De la localisation et de la configuration de la zone de travaux,
- De la configuration des divers ouvrages existants à conserver ou modifier dans le cadre des travaux,
- De la nature des terrains, du sous-sol, et de l'hydrogéologie,
- Des conditions météorologiques,
- De la présence de réseaux existants enterrés ou non,
- De la présence d'entreprises tierces sur le chantier,
- Du maintien des circulations d'usagers et des accès de riverains (automobiles et piétons),
- De l'intervention sur réseaux en service par les concessionnaires et des sujétions de maintien d'exploitation de ces réseaux (AEP, gaz, eaux pluviales, eaux usées, etc.),
- Des phasages de travaux, de leur discontinuité et de leur fractionnement.

L'entreprise ne pourra prétendre à être indemnisée pour des immobilisations ou des frais d'amenée / repli de matériel pour cause de phasage de travaux, de discontinuité ou fractionnement des travaux durant la durée globale d'exécution mentionnée à l'acte d'engagement.

De plus, les installations de chantier prévues au marché sont réputées être prévues pour la totalité des délais d'exécution des différentes tranches. Quelle que soit la durée de ses prestations et en cas d'avance sur le planning, l'entreprise devra cependant maintenir et entretenir à ses frais les installations de chantier et les frais qui y sont rattachés pour la durée globale d'exécution mentionnée à l'acte d'engagement.

L'Entrepreneur est réputé s'être enquit au moment de l'établissement de ses prix, après visite sur site et lecture du dossier de consultation, de la configuration particulière du chantier et des sujétions afférentes.

Les prix tiennent compte en outre des dépenses suivantes (liste indicative et non exhaustive) :

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 4 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

- Toutes les prestations générales ou particulières définies au C.C.T.P. et relatives aux prestations énumérées dans le présent bordereau,
- Frais généraux liés aux participations aux réunions de travail à l'initiative du Maître d'œuvre ou du Maître d'Ouvrage,
- Frais généraux liés au fonctionnement, la réalisation du contrôle intérieur (interne, externe) et l'exploitation de ses résultats et notamment à l'intervention d'organismes externes (bureau géotechnique, laboratoire, brigade topographique, etc.),
- Frais généraux d'études, de calculs, d'élaboration – mise à jour – duplication – diffusion des documents d'exécution, de récolement,
- Frais liés aux travaux topographiques de tout ordre (implantation – piquetage des ouvrages, jalonnement, contrôle – maintien – déport – restitution de la polygonale, etc.),
- Frais de chargement, transport et évacuation vers un centre de recyclage agréé, quelle qu'en soit la distance, des déchets, résidus et matériaux impropres issus du chantier, y compris frais de mise en dépôt,
- Frais éventuels liés à la location d'emplacement ou l'occupation temporaire du domaine privé,
- Frais de remise en état des abords du chantier et des ouvrages dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 – SUJETIONS NON COMPRISES DANS LES DEBOURS DE L'ENTREPRENEUR

Les prestations et dépenses non comprises dans l'Entreprise sont indiquées explicitement dans le C.C.T.P.

ARTICLE 3 – FOURNITURE

Les prix du présent bordereau tiennent compte de toutes les fournitures de matériaux et matériel nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et au bon déroulement des travaux.

L'ensemble des fournitures est à la charge de l'entreprise titulaire sauf stipulation contraire et explicite du C.C.T.P. et l'avenant n°2 au marché

ARTICLE 4 – TRANSPORT

Les débours liés aux transports sont compris dans les prix de fourniture des matériaux, s'il en est, et dans les prix des travaux qui les nécessitent. Les prix tiennent compte du chargement, de la prise en charge, du transport à pied d'œuvre sur chantier depuis le lieu de fabrication, de production ou de stockage éventuel, quels que soient la distance et les itinéraires empruntés, du déchargement et du rangement éventuel.

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE

La pose, la mise en place ou la mise en œuvre de matériel ou matériaux comprend toutes les sujétions de matériel, matériaux ou main d'œuvre nécessaires à la parfaite finition des travaux et notamment :

- Les préparations de support,
- Exécution de réservations,
- Fixation des ouvrages,
- Adaptations sur site,
- Evacuation vers une décharge agréée des conditionnements et autres impropres,
- La remise en état en accord avec le maître d'œuvre des ouvrages modifiés (ragréages, bouchage de réservations, etc.).

ARTICLE 6 – RESTITUTIONS AU MAITRE DE L'OUVRAGE

Les éléments issus de dépose soignée (équipements urbains, etc.) seront remis au maître de l'ouvrage et entreposés par l'entrepreneur titulaire aux ateliers des services techniques.

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 6 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

ARTICLE 7 – DEFINITION DU PRIX FORFAITAIRE

Les forfaits recouvrent l'ensemble des prestations destinées à assurer une fonction (fourniture, recette usine, transport, stockage, installation, raccordement, mise en service, recette site, garantie, etc.).

Pour l'établissement des prix forfaitaires relatifs à l'exécution d'un ouvrage, l'entrepreneur est réputé avoir pris exactement connaissance des quantités élémentaires à réaliser.

Les prestations forfaitaires sont conformes aux définitions ci-après complétées par les autres pièces du Marché.

ARTICLE 8 – DEFINITION DU PRIX UNITAIRE

Les prix unitaires du présent bordereau s'entendent hors taxe. Ils s'appliquent quelles que soient les quantités réalisées à chaque intervention. L'ensemble des prix est conforme aux définitions ci-après complétées par les autres pièces du marché.

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 6 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
----------------	---	--------------------------------------

PN - PRIX NOUVEAUX

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n° 2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200923-20200923-5-3D-DE Page 7 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	---	--

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
-------------	---	--------------------------------

PN01	FOURNITURE ET POSE DE PLAQUE EN DIBOND POUR UN PORTIQUE	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la pose d'une plaque en dibond pleine lisse et plane, sur les 2 faces d'un portique de gabarit pour voie d'entrée de P+R tel que défini au CCTP. Ce prix comprend notamment : - Le chargement, le transport et le déchargement, - La mise en place et fixation sur la structure du portique, - Les moyens de manutentions et réglages sur site, L'UNITE : Huit cent soixante-douze euros	872,00

PN02	PLUS-VALUE POUR UN PORTIQUE OU POTENCE D'UNE HAUTEUR 2,20 M	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la plus-value pour la mise en œuvre d'un portique (prix n° 8.24) ou d'une potence (8.23) d'une hauteur de gabarit de 2,20 m au lieu 1,90. L'UNITE : Trois cent soixante euros	360,00

PN03	SONDAGE GEOTECHNIQUE POUR LE PCL DES ARENES	
	Ce prix rémunère au forfait, les sondages sur sites et les études géotechnique nécessaires au dimensionnement des fondations du futur local technique du parking relais des Arènes. LE FORFAIT : Quatre mille euros	4000,00

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 9 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
-------------	---	--------------------------------

PN04	MODIFICATION DE LA SSI DU SILO BALMA GRAMONT	
	Ce prix rémunère au forfait le déplacement de la barrière de fermeture du silo des de Balma Gramont en cas d'incendie ainsi que la fourniture et pose d'un panneau de signalisation conforme à la norme. Ce prix comprend la fourniture et pose de l'ensemble des câbles associée aux : - Déplacement de la barrière. - Déplacement de panneaux SSI existant. - Mise en place du nouveau panneau SSI. Ce comprend l'ensemble des moyens de levages et de manutention nécessaires au déplacement et mise en place des équipements et câbles associés. Ce comprend également la réalisation des études d'exécution qui seront soumis pour avis au contrôleur SSI et ainsi que la remise des DOE. LE FORFAIT : Dix mille deux cent quinze euros et quarante et un centimes	10 215,41

PN05	MODIFICATION DE LA SSI DU SILO DES ARGOULETS	
	Ce prix rémunère au forfait la modification du câblage de la barrière de fermeture du silo des Argoulets en cas d'incendie ainsi que la fourniture et pose d'un panneau de signalisation conforme à la norme. Ce prix comprend la fourniture et pose de l'ensemble des câbles associée aux : - La modification de câblage de la barrière existante pour une mise en conformité réglementaire. - La modification de câblage du panneaux SSI existant pour une mise en conformité réglementaire. - La mise en place du nouveau panneau SSI. Ce comprend l'ensemble des moyens de levages et de manutention nécessaires à la mise en place des équipements et câbles associés. Ce comprend également la réalisation des études d'exécution qui seront soumis pour avis au contrôleur SSI et ainsi que la remise des DOE. LE FORFAIT : Quatre mille six cent trente et un euros et quarante et un centimes	4 631,41

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100936-20200925-20200923-5-3D-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	--

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
-------------	---	--------------------------------

PN06	MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ROUTE D'AGDE	
	Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des travaux nécessaires au maintien de l'éclairage public sur la route d'Agde durant les travaux. Ce prix comprend l'ensemble des prestations, fournitures et pose nécessaires à la dépose / repose des équipements d'éclairage existants ainsi que la mise en place d'un dispositif d'éclairage provisoire sur la route d'Agde. LE FORFAIT: Trois mille deux cent quatre-vingt-neuf euros	3 289,00

PN07	INSTALLATION DE CHANTIER POUR PREDISPOSITION FOURREAUX ENEDIS	
	Ce prix rémunère forfaitairement la direction de projet et l'installation de chantier pour les travaux de Génie Civil nécessaires à la mise en place des fourreaux en prédisposition pour ENEDIS au niveau du P+R de Balma Gramont. LE FORFAIT: sept cent cinquante euros	750,00

PN08	MODIFICATION DE LA SLT ARENES 1	
	Ce prix rémunère forfaitairement la modification de la signalisation lumineuse de trafic et programmation du carrefour n°566 (rue du 11 novembre / Arènes). Ce comprend : - La dépose du support de feux n°6 - Le doublement des signaux R24 avec fonctionnement en flip/flop sur les supports 2, 3, 4, 8, et 9 - La mise à jour du dossier carrefour et de la programmation - La recette usine et site - Les reprises de câblage nécessaire au rajout des signaux R24 Ce prix ne comprend pas la fourniture des signaux R24 complémentaires. Ils seront fournis par Toulouse Métropole. LE FORFAIT : cinq mille cinq cents euros	5 500,00

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 10 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	---

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
-------------	---	--------------------------------

PN09	MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE D'ACCES DU PCL ARENES	
	Ce prix rémunère forfaitairement la mise en œuvre du système de contrôle d'accès du local PCL. Ce comprend : - Les études d'exécution - La mise pose et câblage des équipements de contrôle d'accès fournis par Tisséo Voyageurs - La fourniture et tirage du câble de liaison entre la sous-station des Arènes et le nouveau local PCL - La participation aux opérations de paramétrage et mise en service du système de contrôle d'accès avec Tisséo Voyageurs - La remise des DOE LE FORFAIT : trois mille vingt-cinq euros	3 025,00

PN10	ALIMENTATION PCL DES ARENES DEPUIS TGBT EXISTANT	
	Ce prix rémunère forfaitairement la mise en œuvre de l'alimentation électrique en triphasé du nouveau local PCL des Arènes depuis un TGBT existant au niveau du parking sous terrain Arènes 1. Ce comprend : - La réalisation des études d'exécution et note de calcul - La fourniture et tirage du câble entre le TGBT existant et le nouveau local PCL - La modification du TGBT existant avec la création d'un nouveau départ - La modification du TGBT du nouveau local PCL des Arènes pour être compatible avec une alimentation en triphasé - L'ensemble des sujétions nécessaires à la mise en œuvre de l'alimentation du nouveau PCL des Arènes. LE FORFAIT : sept mille douze euros et vingt-cinq centimes	7 012,25

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200925-20200923-5-3D-DE Page 11 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	---

N° des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application (En toutes lettres) Hors Taxes	Prix exprimés en chiffres H.T.
-------------	---	--------------------------------

PN11	MODIFICATIONS FORFAITAIRES DE LA ZONE DE STATIONNEMENT PMR "LE LIEN / MOBIBUS CONNEXION " A RAMONVILLE	
	Ce prix rémunère forfaitairement la direction de projet et l'installation de chantier pour les travaux de VRD et Génie Civil nécessaires à l'aménagement de 2 places de stationnement dédiées aux véhicules de transport collectif PMR « le lien » à, proximité du P+R Ramonville. LE FORFAIT : deux mille six cent soixante-quinze euros	2 675,00

PN12	ETUDES ET MODULES COMPLEMENTAIRES SSI DU SILO ARGOULETS ET BALMA GRAMONT	
	Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution et les prestations de mise en conformité du pilotage du panneaux d'affichage « entrée inédite » et fermeture de la barrière incendie des parking silos de Balma Gramont et des Argoulets. Ce comprend : - Les études d'exécution présentant le principe de câblage du nouveau panneau SSI, de l'ancien panneau et de la barrière. - Le câblage coté SMSI avec la fourniture et pose des nouveaux modules de gestion des sorties vers les panneaux et barrières - Les essais d'associativité des nouveaux équipement SSI - Les essais et mise en service avec Tisséo et le contrôleur SSI - La mise à jour des DOE reprenant le principe de câblage SMSI du nouveau panneau SSI, de l'ancien panneau, de la barrière - L'ensemble des sujétions nécessaire à la mise en conformité de la SSI en lien avec le panneau d'affichage et barrière « incendie ». LE FORFAIT : Treize mille cent vingt-huit euros et cinquante-huit centimes	13 128,58

Complété quant au prix
par l'entrepreneur

A , le

P+R - DET	Ind. A – Août 2020	BPU – Prix nouveaux avenant n°2	Accusé de réception en préfecture 031-253100935-20200923-20200923-5-3D-DE Page 12 de 12 Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
------------------	---------------------------	--	---